



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Plan d'actions climat du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Suite au Conseil de défense écologique du 27 novembre 2020, le Premier ministre a demandé à quatre ministères couvrant les secteurs les plus importants en termes d'émissions de gaz à effet de serre, dont le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, d'établir un plan d'actions permettant de renforcer la mise en cohérence des politiques publiques avec les engagements de la France en matière de climat.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance publie aujourd'hui ce plan d'actions ministériel. A travers 11 actions et de manière concrète, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et, au-delà, de la mise en œuvre de l'Accord de Paris par toutes les parties prenantes.

Sous l'impulsion de Bruno Le Maire, **l'ensemble du ministère est actif sur les enjeux climatiques tant au plan domestique** (volet écologique de France Relance, Plan Export Climat, budget vert) **qu'au niveau européen** où la France compte parmi les soutiens les plus volontaires du Green Deal (réforme du système communautaire d'échange de quotas d'émission, mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières notamment). Par ailleurs, à travers le Fonds Vert pour le Climat - dont la France est l'un des plus importants contributeurs - et à travers le verdissement de l'aide au développement bilatérale et multilatérale, **le MEFR contribue également à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays en voie de développement.**

Parmi les objectifs du plan figure **le respect du budget carbone du secteur de l'industrie**, fixé en moyenne annuelle à 72 MtCO₂eq pour la période 2019-2023, 62 MtCO₂eq pour 2024-2028 et 51 MtCO₂eq pour 2029-2033, à comparer à 81 MtCO₂eq pour l'année de référence 2015. Aussi, le plan d'action climat du MEFR expose comment le ministère conduit les actions de son ressort et en lien étroit avec les acteurs économiques, pour que l'économie française puisse se décarboner et être plus résiliente face au changement climatique. Par exemple, des stratégies visant à accélérer le développement d'une offre française et européenne de technologies décarbonées ont déjà été lancées (batteries, hydrogène bas carbone).

Le plan explicite les actions menées également dans de nombreux domaines comme la démarche du « budget vert », le verdissement du secteur financier, la protection des consommateurs, le financement de l'aide au développement, ou encore le rôle de l'Etat actionnaire.

Avec le souci d'exemplarité des services publics, le MEFR s'est aussi engagé dans une démarche volontariste, baptisée « Bercy vert », pour fédérer l'ensemble de ses services et agents autour de thématiques éco-responsables ». Outre l'animation de dispositifs interministériels sur l'immobilier et les achats de l'Etat pilotés par le MEFR, de nombreuses actions sont lancées sur la mobilité durable des agents et l'économie circulaire à l'échelle du ministère.

Ces nombreuses actions, dont plusieurs donnent lieu à un plan spécifique et doté de son propre dispositif de pilotage (plan « batteries », plan « numérique et environnement », etc.), sont aujourd'hui, pour la première fois, présentées et rassemblées dans un plan d'action unique qui donnera lieu à un suivi notamment à travers une série d'indicateurs.

Ce plan sera transmis au Haut Conseil pour le Climat et fera l'objet d'un avis de sa part.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr